Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901375-20251126-DCM202543-DE

Nombre de conseillers - en exercice : 18 - présents : 16 - votants : 18	L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Fabrice FERRE, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 14 novembre 2025 Présents : Fabrice FERRE, Séverine QUILLEVERE, André POSTEC, Margaux LEFEUVRE, Yves GUIGNOT, Gilles CALVEZ, Michel LE BRAS, Josiane LE MOIGNE, André KERAUTRET, Sylvie PETEAU Sophie DENIS, Dany SEZNEC, Nadège GUILLIER, Françoise DAUTREME, Thierry DOLOU, Jean Luc CARIOU Excusés avec procuration : Frédérique DAVID donne procuration à Fabrice FERRE, Marc Antoine DERENNE donne procuration à André POSTEC Secrétaire de séance : Michel LE BRAS

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (DCM202543)

Séverine QUILLÉVÉRÉ, Adjointe au Maire, rappelle que, préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé au conseil municipal, selon la possibilité offerte par l'art. L 1612-1 du CGCT, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025 de la commune, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon le détail ci-après :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 529 011,98€.
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 382 252.97 €, soit 25% de 1 529 011,98€.

Chapitre	Article	Libellé	Montant Voté BP+DM 2025 (pour rappel)	Crédits ouverts 2026
20	2031	Etudes	72 000,00 €	20 000,00 €
21	21318	Bâtiments publics	20 000 €	20 000,00 €
	2183	Matériel informatique	10 000,00 €	10 000,00 €
	2184	Mobilier	10 000,00 €	10 000,00 €
	2188	Autres immobilisations	3000,00 €	3 000,00 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901375-20251126-DCM202543-DE

23	2313	Constructions	358 999,98 €	100 000,00 €
TOTAL				163 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts dans le tableau ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif de 2026

Le Maire

Fabrice FERRE